

Vendredi 7 février 1947.

Rapport des observateurs suisses
à la première Assemblée générale
des Nations Unies, à New-York.

Département politique. Proposition du 17 janvier 1947.

Le 25 octobre 1946, le Conseil fédéral avait décidé l'envoi d'une délégation suisse à New-York pour y suivre les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies à titre d'observateurs. Cette délégation était composée de M. Charles Bruggmann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse aux Etats-Unis d'Amérique, de M. Daniel Secrétan, chef des organisations internationales du département politique, et de M. Alfred Zehnder, chef des affaires politiques du département politique.

Le jour même de la clôture de l'Assemblée, le 14 décembre, MM. Secrétan et Zehnder quittèrent New-York à destination de l'Europe. De retour à Berne, ils ont rédigé ~~les~~ deux rapports.

Une question dont nos observateurs ont eu à s'occuper, et qu'ils ont traitée, à leur retour, dans un bref exposé, est celle de notre représentation permanente auprès des Nations Unies.

Le nombre des Etats qui ont en quelque sorte accrédité un délégué permanent auprès des Nations Unies s'élève actuellement à vingt-cinq environ. Il ne s'agit pour le moment que de représentants d'Etats membres.

Le secrétaire général des Nations Unies ayant de son côté un représentant à Genève, on peut se demander s'il ne sera pas nécessaire tôt ou tard d'assurer une certaine symétrie en créant une délégation permanente de la Suisse à New-York.

Le problème a d'ailleurs déjà été soulevé par le département fédéral de l'économie publique, qui envisageait, en mars 1946, d'assurer ses relations avec la F.A.O. par la présence d'un attaché agricole; et par le département militaire fédéral qui vient de soumettre au département politique la suggestion certainement intéressante d'envoyer à New-York un observateur militaire, tout l'appareil des Nations Unies étant beaucoup plus militaire que celui de la Société des Nations - le comité d'état-major par exemple - et, de plus, la question du désarmement étant maintenant traitée par le conseil de sécurité.



Le département politique, après avoir entendu les observateurs envoyés par le Conseil fédéral à New-York, est d'avis qu'il convient de suivre avec attention la question de la création d'une délégation permanente, mais que cette question n'exige cependant pas d'être résolue immédiatement. Le moment venu, le problème devra être réglé dans son ensemble. Il ne conviendrait pas de lui donner des solutions fragmentaires et successives, en commençant par nommer un attaché agricole ou un observateur militaire. L'attaché militaire à Washington pourra être renseigné sur les travaux du conseil de sécurité et du comité d'état-major et se déplacer occasionnellement à New-York pour assister à une séance particulièrement intéressante.

La légation de Suisse à Washington et le consulat général de Suisse à New-York, à la suite de l'accord de collaboration qui est intervenu entre eux pendant la présence des observateurs suisses à New-York, devraient pouvoir faire face pour l'instant aux tâches les plus urgentes.

Dans ces circonstances, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e :

1. De prendre acte des rapports de MM. Secrétan et Zehnder;
2. de renoncer pour le moment à l'envoi d'une délégation permanente ou d'observateurs spéciaux auprès des Nations Unies.

Extrait du procès-verbal (en trois exemplaires) au département politique pour son information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

L. Cingolati